

Zone humide des Mouilles (Le Sappey / Arbusigny)

Enjeux du site et actions de gestion 2023–2028

Source : 2023, Syr'usses, Zone humide des mouilles – notice de gestion 2023–2028, 60p



Notice de gestion réalisée avec l'aide financière de :

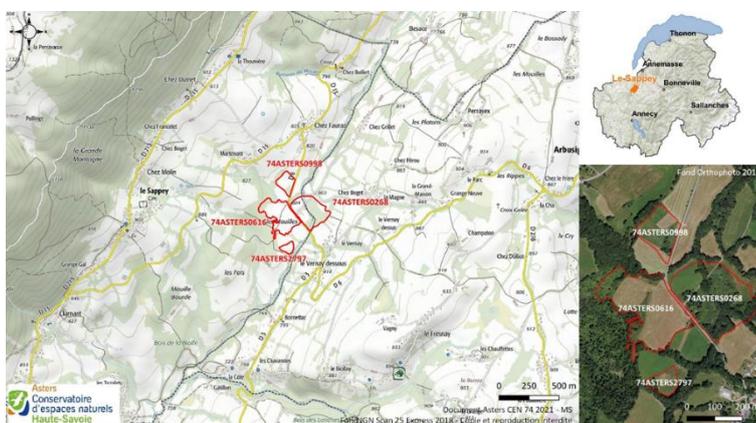


Un site naturel à forts enjeux pour la ressource en eau et la biodiversité

La zone humide des Mouilles se situe à la source de 2 bassins versants : les Ussees au sud, et l'Arve au nord. Elle occupe à ce titre une position stratégique, en tête de bassin versant.

De plus, Elle abrite une mosaïque d'habitats naturels diversifiés, dont certains présentent un enjeu de conservation à l'échelle européenne. Elle s'insère également dans un vaste réseau de zones humides (plateau des Bornes). Le diagnostic écologique fait état de :

- 271 espèces végétales répertoriées, dont 2 sont protégées (le peucedan des marais et l'œillet superbe) et une autre présente un enjeu fort (la grande pimprenelle)
- 61 espèces animales répertoriées, dont 6 espèces protégées parmi lesquelles 3 présentent de forts enjeux de conservation (le papillon azuré des paluds, le bruant jaune, et la grenouille rousse)



Peucedan des marais



Grande pimprenelle



Œillet superbe



Bruant jaune

Elle assure à ce titre un réel rôle de **réservoir de biodiversité**. Du point de vue de la ressource en eau, du fait de sa superficie et de sa situation en tête de bassin versant, elle assure de multiples fonctions :

- **Maintien d'une bonne qualité de l'eau** : rôle d'épuration
- **Régulation des crues** : la zone humide assure un stockage d'eau dans le sol en période de pluie, et contribue ainsi à assurer une bonne gestion de la ressource en eau à l'échelle du territoire, en réseau avec d'autres zones humides
- **Régulation des étiages** : par restitution lente de l'eau contenue dans les sols en période de sécheresse, elle contribue au soutien du débit des ruisseaux et des nappes souterraines
- **Puits de carbone** : comme toutes les zones humides, elle séquestre le carbone par la végétation qui s'y développe, et également au sein du sol, des horizons tourbeux ayant été identifiés

Fiche d'identité

- Altitude : 800 m
- Superficie : 14 ha
- Hydrographie : bassin versant des Ussees au sud, et bassin versant de l'Arve au nord. Alimentation par des ruissellements diffus, résurgences et sources
- Usages dans le bassin versant : pratiques agricoles essentiellement (fauche, pâturage, cultures)

Elle présente enfin un **intérêt paysager** certain.

Mais un site altéré d'un point de vue fonctionnel

Le site se trouve altéré par :

- L'abandon progressif des pratiques agricoles sur les milieux les plus humides et les moins mécanisables, qui conduit à une fermeture progressive des milieux et un appauvrissement de la biodiversité ;
- Des pratiques agricoles pouvant être dommageables aux milieux (épandages, fertilisants, réensemencement, retournement de sols) ;
- La présence de drains qui assèchent une partie de la zone humide ;
- La présence de 2 espèces exotiques envahissantes : le solidage géant (sur le site) et la renouée du japon (à proximité immédiate du site).



Les actions historiques de gestion du marais (2017-2021)

- Travaux de restauration de la partie est du marais : bucheronnage, déchetage, rognage de souche et broyage de restauration sans exportation réalisé en 2017 puis en 2020 ;
- Broyage d'entretien avec exportation réalisé en 2021 sur cette même partie du marais ;
- Arrachage du solidage réalisé tous les ans depuis 2020 (parties est et centrale) ;
- Suivis floristiques : 2017, 2019 et 2021 ;
- Recherche de l'azuré des paluds : 2015, 2017, 2018, 2019 (non revu).



Le futur programme d'actions (2023-2028)

Compte tenu des enjeux décrits précédemment, l'objectif majeur retenu pour le site est de maintenir des milieux ouverts de qualité et diversifiés, en améliorant l'état écologique du site et en encourageant et accompagnant sa gestion durable par des pratiques agricoles adaptées aux enjeux écologiques et hydrauliques :

Type d'actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Entretien des secteurs réouverts : si possible par des agriculteurs (fauche), sinon par une entreprise spécialisée (broyage)						
Bucheronnage et broyage de restauration de la saulaie (secteur est)						
Broyage de restauration avec exportation (secteur nord)						
Arrachage du solidage géant sur les secteurs nord, est et central (entreprise spécialisée)						
Suivi de l'azuré des paluds						
Suivi des effets de la restauration sur les milieux et les espèces						
Actualisation des données naturalistes						



Travaux prévisionnels 2023-2028

